

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE**

Réf : AT/DO/05/2019

Date : 19/05/2019

**A**

**Monsieur le gérant de l'entreprise CHAOUCH Amir Abdelkader**

**Demeurant a : Cité Berrezga N°01 Relizane**

**Objet : MISE EN DEMEURE**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 28/2018 ayant pour objet la réalisation des travaux de Maintenance , Réhabilitation et Développement des Réseaux Téléphoniques Urbains et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°64 du 03/04/2019 relatif aux travaux de Remplacement réseaux téléphoniques Urbains sis Cité Gendarmerie El Guettar + APC Mazouna , il a été constaté :

- L'abandon du chantier
- Retard dans l'exécution des travaux

Pour cela , l'entreprise **CHAOUCH Amir Abdelkader** est mise en demeure afin de reprendre les travaux et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de renforcer le chantier pour la finalisation des travaux et de remplir tous les engagements contractuels , dans un délais de Huit (08) jours et ce conformément à l'article 31 du présent contrat .

